

Comité Syndical du 23 septembre 2019

Délibération n°40/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt-trois septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 6 septembre 2019.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Samuel Cazenave, Jacques Chabot, Jérôme Sourisseau, Philippe Bouty, et William Jacquillard
Mesdames Martine Pinville, Elisabeth Lasbugues, Annette Feuillade et Fabienne Godichaud.

Membres absents ou excusés : Messieurs Didier Villat, Didier Jobit, Xavier Bonnefont, Jean-François Dauré, Jean-Hubert Lelièvre, Mathieu Hazouard et Daniel Sauvatre.
Mesdames Stéphanie Garcia et Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel Braud et Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andreas Koch et Madame Cécile François.

Monsieur Mathieu Hazouard donne pouvoir à madame Martine Pinville.

Objet: Rencontres Animation Développement Innovation et Rencontres Animation Formation

Depuis 2009, les Rencontres Animation Formation (RAF) sont organisées à Angoulême pendant deux jours au mois de novembre. En dix éditions, avec une fréquentation sans cesse en hausse, ces Rencontres sont devenues un lieu majeur de rencontres, d'échanges et d'information mutuelle. La progression de l'affluence témoigne de la vitalité de l'événement et de son ancrage dans la communauté professionnelle.

Depuis 2015, en prélude à cette manifestation, le Pôle Image organise une journée de rencontre entre studios, écoles et développeurs autour des enjeux de l'innovation pour le secteur de l'animation. L'objectif de cette journée, intitulée Rencontres Animation Développement Innovation (RADI), est de dresser un état des lieux des logiques de fabrication et d'organiser l'échange d'information sur les perspectives de développement logiciel et de renouvellement des outils.

En outre, le pourcentage élevé de participants présents sur les trois journées a validé la solidarité des problématiques de développement et de formation et confirmé la pertinence de l'adjonction d'une journée spécifiquement dédiée à la Recherche & Développement pour le secteur de l'animation.

Une nouvelle édition des deux manifestations est prévue les 20, 21 et 22 novembre 2019.

Elles seront conçues et animées par deux nouveaux binômes qui succèdent ainsi à René Broca, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

A la suite d'une consultation lancée en février dernier par le Pôle Image Magelis, ces deux binômes ont été retenus au regard de la pertinence, de l'originalité et de la complémentarité de leurs propositions. Ainsi Véronique Dumon et Stéphane Singier (pour le CST de l'Image et du Son) auront en charge la conception éditoriale et l'animation des RADI et Véronique Dumon et Patrick Eveno celles des RAF.

Le format des manifestations reste inchangé, tout comme le partenariat qui réunit le Pôle Image Magelis, le CNC, le SPFA, l'AFDAS, la CPNEF Audiovisuel, AUDIENS et la FICAM.

Les trois journées de débat s'articuleront autour de tables rondes avec une forte dimension interactive, permettant au public, exclusivement professionnel, de partager points de vue et expériences.

Le budget prévisionnel de l'opération est stable depuis plusieurs années. Il s'établit à 133 600 € pour les 3 jours. L'inscription à la manifestation est gratuite. Les frais des intervenants sont pris en charge (transport, hébergement, repas). Sont également pris en charge les repas des participants.

La participation financière prévisionnelle des partenaires est la suivante :

RADI-RAF :

- FICAM : 5000 € validés
- CPNEF Audiovisuel : 7000 € sollicités
- SPFA : 7000 € sollicités
- AUDIENS : 7000 € sollicités
- AFDAS : 6000 € validés.

Le CNC soutient également les deux manifestations mais son intervention financière se fait dans le cadre d'une convention de partenariat globale.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (11 présents – 12 votants – 12 voix « pour ») :

- approuvent les opérations exposées ci-dessus ainsi que leur plan de financement;
- prennent acte des partenariats financiers conclus ou en cours d'instruction ;
- acceptent la prise en charge - par le Pôle Image Magelis - des frais de déplacements, d'hébergement, des repas et autres frais divers des intervenants, ainsi que celle des repas des participants, pour les RAF et les RADI ;
- autorisent monsieur le Président à :
 - prendre les contacts et accords préalables nécessaires,
 - solliciter tout autre partenariat financier,
 - signer tous les documents et éventuelles conventions relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 25 sept. 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 25 sept. 2019
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 25 septembre 2019

Signé: Le Président


François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis